



STAGES D'ÉTÉ / JUILLET 2019

ENFANT

Prénom et nom :

ADHÉSION

Chaque personne de votre famille qui participe aux activités de Ricochet doit être adhérente de l'association pour l'année scolaire 2018-19 (de septembre à juillet). L'adhésion individuelle pour une année scolaire est de : 5, 10 ou 15 euros (au choix).

INSCRIPTION AU-X STAGE-S

Je soussigné-e, agissant en qualité de père / mère / tuteur légal, inscris mon enfant au-x stage-s proposé-s par Ricochet :

STAGES	DATES	8 - 11 ANS	12 - 16 ANS
En scène	du 8 au 12 juillet	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Architech	du 15 au 19 juillet	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Festiv'été	du 22 au 26 juillet	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

RÈGLEMENT

Le tarif du stage dépend de votre quotient familial (voir au verso).

Votre quotient : [.....] (à calculer avec un animateur à partir de votre avis d'impôt).

PRÉNOM NOM	TARIF	QUANTITÉ	TOTAL
Adhésion à Ricochet pour l'année scolaire 2018-19	5, 10 ou 15€		
Inscription au-x stage-s			
PARTICIPATION SOLIDAIRE (arrondissez le montant pour aider une autre famille)			
TOTAL			

Vous déclarez exacts les renseignements sur cette fiche d'inscription et acceptez les statuts de l'association et le règlement intérieur des stages.

SIGNATURE :

DOCUMENTS

- cette fiche d'inscription
- acte de cession de droit à l'image
- la fiche sanitaire
- copie attestation carte vitale
- votre avis d'impôt 2018
- copie carte de mutuelle

MODES DE RÉGLEMENT

- par CB
- par chèque (ordre : « Ricochet »)
- par chèque-vacances
- en espèces

HORAIRES D'ACCUEIL



7h30-10h
ACCUEIL DU MATIN



12h-14h
REPAS & DÉTENTE



9h-10h
ACTIVITÉ (facultative)



14h-17h30
ACTIVITÉS & PROJETS



10h-12h
ACTIVITÉS & PROJETS



17h30-18h30
ACCUEIL DU SOIR



Jeudi soir
VEILLÉE
& NUIT SOUS TENTE

QUOTIENT FAMILIAL

Le tarif du stage dépend de la situation financière de votre famille. Il est calculé à partir de votre quotient familial (**QF**) sur une base de calcul spécifique au Bouscat. Un avis d'impôt est demandé au moment de l'inscription. Sans ce document, nous serons obligés d'appliquer le tarif le plus élevé.

$$\text{QF} = \frac{\text{revenus bruts du foyer}}{12 \text{ mois}} \div \text{nombre de parts}$$

CALCUL DES PARTS :

- enfants à charge : **1 part** / enfant
- parents : **1 part** / parent
- familles monoparentales : **1/2 part** supplémentaire
- enfants porteurs de handicap : **1/2 part** supplémentaire

FRAIS D'INSCRIPTION

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF D'UN STAGE
0 - 150	20€
151 - 300	30€
301 - 450	40€
451 - 600	50€
601 - 750	55€
751 - 900	65€

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF D'UN STAGE
901 - 1100	75€
1101 - 1400	85€
1401 - 1700	90€
1701 - 2000	95€
2001 et +	100€

RÉSERVATIONS

Les réservations sur internet ou au local de l'association **sont valables 4 jours** jusqu'à réception du dossier complet accompagné du règlement.

Les annulations pourront être prises en compte **jusqu'à 10 jours** avant la date du début du stage. Passé ce délai et sans production d'un certificat médical, le montant de l'inscription sera dû à l'association dans son intégralité.

INVENTAIRE

Un programme et un inventaire vous seront adressés quelques jours avant le stage.

Tous les jours : sac à dos, **casquette**, gourde, lunettes de soleil, crème solaire, k-way, tenue adaptée aux jeux & activités, **chaussures fermées**.

À proscrire : vêtements de marque, objets de valeur, chaussures ouvertes.

QUESTIONS - RÉPONSES

Puis-je bénéficier d'un soutien financier ?

M.D.S.I., comité d'entreprise, associations de solidarité... des aides pour soutenir les familles existent. N'hésitez pas à venir nous rencontrer ou contactez la M.D.S.I. la plus proche de chez vous. M.D.S.I. du Bouscat : 05 57 22 47 10.

Pourriez-vous m'envoyer une facture ?

Adressez nous votre demande par mail (association@ricochetasso.fr).

Quelle tenue prévoir ?

Un inventaire vous sera envoyé par mail.

Il sera aussi disponible sur notre site : www.ricochetasso.fr.

Comment peut-on organiser le suivi médical de mon enfant ?

Venez nous rencontrer. N'oubliez pas de nous transmettre tout document utile avant le stage (P.A.I...). En cas de traitement, remettez les médicaments accompagnés de l'ordonnance à un animateur.

Puis-je venir chercher mon enfant en cours de journée ?

Les activités se déroulent de 10h à 17h30. Vous pouvez venir chercher votre enfant à partir de 17h30.

Les stages s'appuient sur une dynamique de projet. Merci de nous signaler à l'avance toute absence exceptionnelle.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion et la gestion de vos inscriptions. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à : association Ricochet, Maison de quartier La Providence, 33110 Le Bouscat, 05 56 07 20 48, association@ricochetasso.fr.

En adhérant à l'association et en remplissant ce formulaire d'inscription, vous acceptez que l'Association Ricochet mémorise et utilise vos données personnelles collectées dans ce formulaire. Vous autorisez l'Association Ricochet à communiquer occasionnellement avec vous afin de vous apporter des informations complémentaires sur ses projets via les coordonnées communiquées. Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, l'Association Ricochet s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre, ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient, conformément au Règlement Général de Protection des Données de 2018 sur la protection des données personnelles et à notre politique de protection des données.

REMARQUES

Régime alimentaire :
Autres remarques :
.....

AUTORISATIONS

- J'autorise mes enfants à emprunter tout mode de transport choisi par les animateurs durant les temps d'accueil.
À la fin des activités, j'autorise :
 - le père ^{et/ou} la mère à venir chercher leur enfant ;
 - à venir chercher mon enfant ;
 - à venir chercher mon enfant ;
 - mes enfants à rentrer seuls.
- J'autorise les responsables de l'association à prendre toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de mes enfants.

ACTE DE CESSIION DE DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre des stages, votre enfant participe à des créations multimédia. Afin de pouvoir les partager, nous vous invitons à signer l'« acte de cession de droit à l'image » ci-dessous.

Je soussigné(e) (Prénom et Nom du tuteur légal) :
né(e) le : / /, domicilié(e)

déclarant sur l'honneur exercer l'autorité parentale sur mon fils / ma fille :
..... né(e) le : / /

déclare autoriser l'exploitation des photographies et vidéos représentant mon enfant et ayant été prises durant les stages d'été 2019 de l'association Ricochet, dans les conditions et limites suivantes.

Étendue et destination : expositions des travaux des enfants, publications sur le site de l'association, livres photos.

Exploitation : cession pour toute exploitation sur support numérique et imprimé. J'ai été averti du fait que je pourrais participer à la sélection des images en m'adressant à l'association Ricochet, Maison de quartier La Providence, 8 rue Condorcet, Le Bouscat.

Durée de la cession : la cession est effective pour la durée de l'exploitation des supports visés.
Gratuité : cette cession est à titre gracieux.

Fait à, le : / /

SIGNATURE :



**Maison de quartier
La Providence**
8 rue Condorcet
33110 Le Bouscat

05 56 07 20 48
06 21 33 14 68
association@ricochetasso.fr
www.ricochetasso.fr